

## ON VA EN parler

### TROIS QUESTIONS A



PHOTO: ROBERT FRANCOIS DANIEL FOURAY

## Jean-Marie Le Méné

Président de la Fondation Jérôme-Lejeune

### « NE MODIFIONS PAS LA LOI DE BIOÉTHIQUE! »

La Fondation Jérôme-Lejeune diffuse une campagne de publicité sur la protection de l'embryon. Des images-chocs qui font polémique.

**a** lors que le Parlement s'apprête à autoriser la recherche sur l'embryon, la parution d'une de vos pages de publicité pour la protection de l'embryon, dans *Le Nouvel Observateur*, a fait polémique. Comment réagissez-vous ?

À la Fondation-Lejeune, nous ne nous attendions pas à cette polémique. En fait, les lecteurs du *Nouvel Observateur* ont interpellé leur magazine en croyant que notre publicité s'opposait à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Pas du tout ! Je comprends qu'il puisse y avoir confusion mais ce n'est ni notre ambition ni l'actualité. Nous voulons simplement communiquer sur la protection de l'embryon.

**Comprenez-vous que certains aient pu être choqués par le visuel de cette campagne ?**

Oui, cette interpellation a un côté « choc ». Une publicité a pour but d'attirer le regard, de piquer la curiosité du lecteur. Mais la régie publicitaire du *Nouvel Observateur* avait vu le visuel avant sa publication. Nous avions même attiré son attention sur le fait que cette campagne était assez forte.

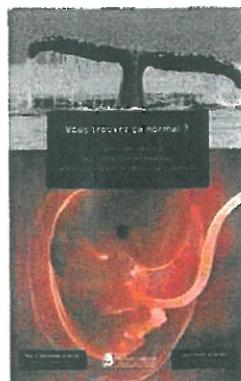
**Qu'avez-vous voulu dire avec ces publicités ?**

Nous souhaitons pousser les lecteurs à réfléchir sur l'embryon, au-delà même de la recherche. Et appeler à une moralisation. Nous vivons dans une société hypermoralisatrice sur certains sujets, et hyperlaxiste

sur d'autres. Pourquoi les défenseurs de l'environnement seraient-ils les seuls à adopter un discours culpabilisateur ? Où place-t-on les limites de l'éthique ? L'écologie humaine ne me semble pas être le domaine le plus inaccessible à l'éthique... Dans ce contexte, il nous a semblé urgent de communiquer alors que l'Assemblée va examiner la proposition de loi du Sénat. Ce texte libéralise la recherche sur l'embryon. Or, il n'y a aucune raison scientifique ou juridique de modifier la loi de bioéthique adoptée en 2011. Elle maintient l'interdiction de la recherche sur l'embryon. Pourquoi faciliter cette recherche alors qu'il existe de plus en plus de solutions alternatives, comme l'a prouvé l'attribution du Nobel de médecine ? Il est revenu à des chercheurs spécialisés dans les cellules souches adultes pluripotentes, au potentiel équivalent à celui des cellules souches embryonnaires. Si le processus législatif suit son cours, la non-protection de l'embryon deviendra la loi. Il me semble inouï

qu'une atteinte au respect de la vie devienne la règle. ☹

RECUEILLI  
PAR MARIE-CHRISTINE VIDAL



Une des affiches de la campagne de la Fondation Lejeune, qui fait débat.